



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE SEINE-ET-MARNE

POLE GESTION PUBLIQUE

DIVISION DES COLLECTIVITES LOCALES ET DE L'EXPERTISE
ECONOMIQUE

38 Avenue Thiers

77010 MELUN CEDEX

TÉLÉPHONE : 01 64 87 33.00

MEL : ddfip77.sfdl@dgfip.finances.gouv.fr

2017 00FIP 32

Melun, le 12 OCT. 2017

Monsieur le Président,

Par courrier du 25 septembre 2017, vous m'avez fait part d'une erreur entachant le taux de taxes foncières, l'anomalie vous ayant déjà été signalée par vos administrés.

Je vous confirme qu'une erreur matérielle de mes services est à l'origine de ces anomalies et que les dispositions ont été prises afin de régulariser la situation.

En premier lieu, mes services ont pu intervenir afin que l'avis primitif de cotisation foncière des entreprises puisse prendre en compte directement le taux lissé de CFE.

S'agissant des taxes foncières, les redevables recevront vers le 15 novembre un nouvel avis d'imposition qui se substituera au précédent. Un courrier sera adressé aux contribuables en même temps que les avis rectificatifs pour les informer de cette situation.

Concernant la taxe d'habitation, l'avis primitif que vont recevoir prochainement les contribuables, fait apparaître également le taux moyen pondéré, en lieu et place du taux lissé. Seuls les redevables ayant un supplément à payer ou bénéficiant d'un dégrèvement recevront début décembre le nouvel avis rectifié, ainsi que le courrier d'information.

Mes services se tiennent à votre disposition pour de plus amples informations. Ayant pris mes fonctions tout récemment, j'aurai l'occasion de me présenter à vous dans les prochaines semaines.

Je vous prie, Monsieur le Président, d'agréer l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Départemental des Finances Publiques

Jean. Marc Vales'

Monsieur le Président de la CC du Val Briard

32 rue des Charmilles

77610 La Houssaye-en-Brie